

NOTE DE SYNTHÈSE - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

1) PRE ROUSSEL – DESAFFECTATION SUIVIE DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du Conseil Municipal suivantes :

- 12 avril 2022 : création d'un budget annexe : Opération d'aménagement terrain Pré Roussel afin de créer un lotissement communal sur la parcelle cadastrée AD 265 de 6 833 m² ;
- 27 février 2024 : dénomination de voirie du nouveau lotissement : rue de la Fontaine Brême ;
- 11 juin 2024 : fixation du prix de vente des huit parcelles rue de la Fontaine Brême à 130€/m² ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désaffecter et de déclasser du domaine public la parcelle de terrain cadastrée AD 265 d'une surface de 6 833 m².

Avis favorable du bureau municipal.

2) BOUTIQUE EPHEMERE – DENOMINATION ET LOYER :

La ville a récemment acquis le bâtiment situé au 17 rue des Potiers à Desvres dont le rez-de-chaussée est destiné à devenir une boutique éphémère afin de conforter l'attractivité du centre-ville et de donner l'opportunité à des porteurs de projets de tester leurs idées de commerce pour une durée limitée de 3 mois maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- le montant des loyers suivants : 150 € le semaine, 250 € pour 2 semaines, 300 € pour 3 semaines et 350 € le mois ;
- le nom suivant : « Les Mirettes ».

Avis favorable de la commission « Commerce local, foire et marchés » ;

Avis favorable du bureau municipal.

3) RECENSEMENT 2025 – ORGANISATION, RECRUTEMENT ET INDEMNISATION :

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations du recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 ; il convient de désigner un coordonnateur communal et un adjoint, de recruter 10 agents recenseurs et de les rémunérer.

M'autorisez-vous à désigner le coordonnateur communal, son adjoint, à recruter 10 agents recenseurs et à les rémunérer ?

Avis favorable du bureau municipal.

4) EAU ET ASSAINISSEMENT – RAPPORTS 2023 DU DELEGATAIRE :

Conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, il convient après chaque année d'exploitation de soumettre à l'examen du Conseil Municipal, le rapport annuel d'activité du délégataire pour l'eau et l'assainissement.

Avis favorable du bureau municipal.

5) RAPPORTS ANNUELS 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le Maire propose d'adopter les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Avis favorable du Bureau municipal.

6) REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE – MODIFICATION :

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 9 juin 2023 relatif au règlement des restaurations scolaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre aux problématiques rencontrées au quotidien, il est nécessaire de le modifier.

Avis favorable du bureau municipal.

7) SOLLICITATION DES SUBVENTIONS « PONTES ET BERGES DU FARDA – DEPARTEMENT » :

Suite au passage de la tempête Ciaran et aux inondations qui ont suivi, l'étang du Mont Hulin a subi un affaissement de ses berges et nécessite une sécurisation.

Afin de remettre en état et de sécuriser le site, la ville sollicite le Département pour l'obtention des subventions Pontes et Berges du FARDA :

- volet étude - Réalisation d'une étude suite à l'affaissement des berges de l'étang du Mont Hulin ;
- volet travaux - Sécurisation des berges de l'étang du Mont Hulin.

Avis favorable du bureau municipal.

8) COMMERCES – AUTORISATION D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LES DIMANCHES EN 2025 :

La SAS S.L.D. (KANDY) a fait parvenir en Mairie le 6 août 2024 une demande d'autorisation pour ouverture de son magasin pour 10 dimanches en 2025 ainsi que le magasin Carrefour Market en date du 24 octobre 2024 pour 8 dimanches en 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la dérogation municipale pour 5 dimanches est donnée collectivement et indique les activités autorisées.

Cette dérogation s'appliquerait à tous les commerces de Desvres et permettrait de faciliter les achats notamment lors des fêtes de fin d'année ;

Il vous est proposé d'autoriser l'ouverture des commerces aux dates suivantes en 2025 : les dimanches : 5 janvier, 20 avril, 7 septembre, 30 novembre et 7, 14, 21 et 28 décembre 2025.

9) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS :

- Convention Ecofinance – Optimisation de la fiscalité ;

MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :

- Achat et livraison d'un porte-outils neuf pour le balayage et le désherbage :

▶ MARANDIN ENVIRONNEMENT : 66 500 € HT

- Consolidation de berges de l'étang suite aux intempéries :

▶ PEUVION TP : 51 902 € HT

- Réaménagement d'une cellule commerciale et d'un logement (un seul bâti) :

▶ DESVRES MENUISERIES : 27 800 € HT

- Marché n° 2024 62268 0007 – Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'ouvrage de régulation étang du Mont Pelé et pose d'une surverse sur le cours d'eau de la Lène entre la rue des écoles et la rue Roger Salengro :

▶ RESELVIA INGENIERIE : 11 220 € HT

Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S. :



